

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral

---

(Du 23 avril 1925.)

M. le Dr Châtelain, consul honoraire du Vénézuéla à Lausanne, ayant donné sa démission, la gérance intérimaire du consulat de Lausanne a été confiée à M. le Dr Duarte, consul du Vénézuéla à Genève.

(Du 27 avril 1925.)

Suivant une communication de la légation du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, les cantons de Bâle-Campagne et de Schaffhouse relèvent également du vice-consulat de Bâle, dont M. Sally Guggenheim est le titulaire.

Le Gouvernement argentin a accordé l'exquatur à M. Maurice Munier, de Nyon, nommé consul de Suisse à Mendoza.

(Du 28 avril 1925.)

Le Conseil fédéral a alloué au canton de Fribourg une subvention fédérale de 30 % des frais de remaniement parcellaire sur le territoire de la commune d'Hennens-Billens (devis : fr. 26 300; maximum : fr. 7890).

---

Ont été désignés comme délégués officiels du Conseil fédéral aux fêtes du centenaire du célèbre psychiatre Charcot, qui auront lieu à Paris en mai 1925, M. le prof. Dr Robert Bing, président de la société suisse de neurologie, et M. le Dr François Naville, privat-docent à la faculté de médecine de l'université de Genève.

---

Le Conseil fédéral a composé comme suit les commissions d'examens de langue italienne pour les candidats au diplôme fédéral de médecin, de pharmacien et de vétérinaire, avec siège à Lausanne pour les médecins et les pharmaciens et avec siège à Zurich pour les vétérinaires.

### 1. Commission des examens professionnels des médecins :

#### a) membres :

- MM. le Dr J. de Meyenburg, professeur ordinaire d'anatomie pathologique, à Lausanne;  
 le Dr Seiler-Bruggisser, professeur extraordinaire de médecine interne, à Berne;  
 le Dr C. Roux, professeur ordinaire de chirurgie, à Lausanne;  
 le Dr A. Genner, professeur extraordinaire d'obstétrique, à Bâle;

- le Dr J. Gonin, professeur extraordinaire d'ophtalmologie, à Lausanne;
- le Dr J. Tailens, professeur ordinaire de pédiatrie, à Lausanne;
- le Dr B. Bloch, professeur ordinaire de dermatologie, à Zurich;
- le Dr Ladame, professeur ordinaire de psychiatrie, à Genève;
- le Dr B. Galli-Valerio, professeur ordinaire d'hygiène, à Lausanne;
- le Dr P. Reinbold, professeur extraordinaire de médecine légale, à Lausanne;
- le Dr Christiani, professeur ordinaire d'hygiène, à Genève;

*b) suppléants :*

- MM. le Dr Alfonso Quirici, médecin en chef de médecine interne à l'hôpital bourgeois de Lugano;
- le Dr Alfredo Vella, médecin en chef de chirurgie de l'hôpital bourgeois de Lugano et de l'hôpital cantonal de Mendrisio;
- le Dr Tito de Maria, assistant-chirurgien de l'hôpital bourgeois de Lugano;
- le Dr Antoniotti, médecin consultant de l'hôpital bourgeois de Lugano;
- le Dr Albino Erb, oculiste en chef de l'hôpital bourgeois de Lugano;
- le Dr E. Bernasconi, médecin, à Lugano;
- le Dr Bruno Manzoni, directeur de l'asile cantonal d'aliénés de Mendrisio.

*2. Commission des examens professionnels des pharmaciens :*

*a) membres :*

- MM. le Dr E. Wilczek, professeur ordinaire de botanique, à Lausanne;
- le Dr C. Strzyzowski, professeur extraordinaire de chimie, à Lausanne;
- le Dr R. Mellet, professeur ordinaire de chimie, à Lausanne;
- le Dr Verda, chimiste cantonal, à Lugano;

*b) suppléants :*

- M. le Dr Enrico Lucchini, pharmacien, à Lugano.

*3. Commission des examens professionnels des vétérinaires :*

*a) membres :*

Les membres de la commission des examens professionnels des vétérinaires du siège de Zurich, à savoir :

- MM. le Dr O. Bürgi, professeur ordinaire de chirurgie, à Zurich;
- le Dr J. Ehrhardt, professeur ordinaire de zootechnie, à Zurich;
- le Dr W. Frei, professeur extraordinaire de pathologie, à Zurich;
- le Dr Othmar Schnyder, professeur extraordinaire de bouiatrique, à Zurich;

le Dr E. Zschokke, professeur ordinaire de pathologie et de thérapie, à Zurich;

le Dr B. Galli-Valerio, professeur ordinaire d'hygiène, à Lausanne;

b) suppléants :

MM. le Dr Giuseppe Beffa, vétérinaire, à Faïdo;

le Dr Bobbia, vétérinaire, à Bellinzone.

A la tête de la commission de langue italienne, avec le titre de vice-président, est placé M. le Dr Allegrini, directeur du sanatorium populaire, à Ambri-Piotta; il lui est donné comme suppléant M. le Dr Leone Airoldi, médecin du « dispensario antituberculare », à Lugano.

(Du 1<sup>er</sup> mai 1925.)

Le Conseil fédéral a désigné comme délégués suisses à la conférence internationale pour l'examen de la question du trafic des armes et des munitions qui s'ouvrira à Genève le 4 mai 1925, M. E. Lohner, conseiller national, ancien membre de la Commission temporaire mixte de la Société des Nations pour la limitation des armements, et M. le colonel E. Müller, chef du service technique du département militaire fédéral. M. le Dr. Paul Ruegger, conseiller de légation de 1<sup>re</sup> classe de la division des affaires étrangères, participera à cette conférence en qualité d'expert juriste.

Le Conseil fédéral a alloué au canton de Vaud une subvention de fr. 14 200 pour la construction de quatre chemins de raccordement dans les forêts cantonales du Grand Risoud, VII<sup>e</sup> série (devis: 71 000 francs).

## NOMINATIONS

(Du 28 avril 1925.)

*Département des postes et des chemins de fer.*

*Administration des télégraphes.*

Chef de la section pour téléphonie de la direction générale des télégraphes: M. Albert Möckli, de Basadingen (Thurgovie), actuellement inspecteur d'exploitation à cette même direction.

(Du 1<sup>er</sup> mai 1925.)

*Département militaire.*

*Service technique militaire.*

Secrétaire de chancellerie de 1<sup>re</sup> classe: M. Gottlieb Scheuchzer, de Grüningen (Zurich), jusqu'ici secrétaire de chancellerie de II<sup>e</sup> cl.

Commis de 1<sup>re</sup> classe: M. Fritz Schären, de Spiez, jusqu'ici commis de poste.

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1925
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	18
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	06.05.1925
Date	
Data	
Seite	402-404
Page	
Pagina	
Ref. No	10 084 293

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.